

# Scènes conventionnées : et demain ?

La nouvelle appellation rassure les directeurs de scènes conventionnées, mais elle ne résout pas tous les problèmes d'un réseau qui demeure très fragile.

**A**u printemps dernier, l'arrêté du 5 mai 2017 fixait les conditions d'attribution, les missions et le cahier des charges de l'appellation «scène conventionnée d'intérêt national». Entré en vigueur depuis sa publication au Journal officiel (le 11 mai 2017), il précise ainsi les dispositions issues de la loi LCAP du 7 juillet 2016, notamment son article 5, ainsi que le décret du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement, notamment dans le domaine du spectacle vivant. L'appellation «scène conventionnée d'intérêt national» reconnaît «*la qualité d'un programme d'actions artistiques et culturelles*», précise l'arrêté. Trois mentions ont été retenues : «Art et création», «Art, enfance, jeunesse», «Art en territoire». Une mention spécifique peut être adjointe pour identifier une discipline artistique. Attribué pour quatre ans, le label est accordé à un projet artistique présenté par son directeur, et non à une structure. En cas d'un départ du directeur avant la date de fin du label, l'État peut accorder un soutien de transition afin de ne pas interrompre la vie du label, avant le dépôt d'un nouveau projet.

## Le projet d'abord

Le réseau scènes conventionnées compte plus de 120 structures sur le territoire, réparties sur le territoire de manière inégale. Lors d'une réunion publique en juillet 2016 à Avignon, Régine Hatchondo, directrice de la DGCA, confiait que «30% des départements n'en ont pas» et que



**Juliette Prissard, déléguée générale du SNSP**  
«Il reste un décalage fort entre les exigences de l'État en matière d'action territoriale et le peu de moyens alloués.»



«d'autres en ont beaucoup», affirmant une volonté de rééquilibrage de la part de l'État. La revendication d'un label pour ce que l'on nommait autrefois des «théâtres de ville» était ancienne. La circulaire du 5 mai 1999, sur laquelle s'appuyait cette dénomination était évasive, notamment sur les conditions amenant à la signature d'une convention. Ici, c'est une «appellation» qui est posée. «La mention d'un "intérêt national" est une vraie reconnaissance symbolique du travail réalisé», note Juliette Prissard, déléguée générale du SNSP (Syndicat national des scènes publiques). Outre la sécurisation annoncée d'un soutien minimal à 50 000 € – au demeurant assez faible au regard des budgets de ces structures – la nouveauté vient du fait que le soutien sera attribué au projet et non pas à la structure.

## Flou

«Il manque encore un état des lieux, nous expliquant comment le rattrapage va être possible et dans quelles conditions seront créées les nouvelles scènes conventionnées», rappelle Juliette Prissard qui pointe aussi «le flou qui entoure les renouvellements à venir, c'est-à-dire comment un lieu conventionné danse devient un lieu création et danse. Il reste aussi un décalage fort entre les exigences de l'État en matière d'action territoriale, ses injonctions, et le peu de moyens alloués par ce même État aux structures conventionnées». Autre point d'achoppement, la question des 50 000 € annoncés mais toujours pas sécurisés. «Nous attendons toujours la circulaire qui doit en DRAC, énoncer précisément la somme plancher de 50 000 €. Or, elle est toujours repoussée. Et rien ne nous laisse entrevoir, pour le moment, le rattrapage espéré pour les nombreuses scènes conventionnées qui sont sous ce plancher», déplore Juliette Prissard, inquiète des annulations de crédits prévues sur le programme 224 du ministère, «Transmission des savoirs et démocratisation de la culture», celui auquel émargent les scènes conventionnées, pour parvenir aux 50 M€ demandés par Bercy. Au sein de l'association nationale des scènes conventionnées (ANSC), dont il est le trésorier, Régis Sénécal reste vigilant mais veut aussi s'appuyer sur cette valorisation nouvelle pour «développer la mise en réseau des scènes conventionnées. Elles l'étaient finalement assez peu jusque-là, sauf sur certains axes historiques comme la danse». **CYRILLE PLANSON**



DR

**Régis Sénécal,**  
directeur  
du Trianon  
transatlan-  
tique, à  
Sotteville-  
lès-Rouen,  
trésorier de  
l'association  
nationale  
des scènes  
convention-  
nées

## «Le label ? C'était une position difficile à tenir»

**Quel regard avez-vous porté sur l'arrêté de mai dernier, lors de sa publication ?**

On revient de loin. Il faut se rappeler que sous le quinquennat Sarkozy, avec Frédéric Mitterrand Rue de Valois, le programme des scènes conventionnées devait disparaître. Il a fallu l'association de l'Association des scènes conventionnées, relayée par celle du SNSP et du Syndeac pour que l'on aboutisse, au terme d'un autre quinquennat, à la redéfinition de ce qu'est une scène conventionnée.

**N'était-ce pas une déception ?**

On peut voir le verre à moitié vide ou à moitié plein. Je suis optimiste de nature. Je dirais que l'article 1 de l'arrêté définit bien les contours de l'activité d'une scène conventionnée. Les trois mentions proposées, c'est aussi intéressant car nous manquions de visibilité. Il y avait même des scènes conventionnées sur leur pluridisciplinarité. Pour autant, il n'y a pas de chiffre dans l'arrêté. Le plancher n'est pas précisé.

**Et il n'est pas fait mention d'un label, mais juste d'une «appellation». Le souhaitiez-vous ?**

Certains tenaient beaucoup à ce label. J'étais plutôt de ceux qui pensaient que c'était une position difficile à tenir et qu'il fallait aboutir à un compromis. Lorsque Catherine Trautmann l'a lancé, le programme scènes conventionnées définissait un label, mais cela s'est perdu avec le temps. Il faut retenir que l'arrêté de mai a doté les scènes conventionnées d'un vrai statut, qu'il a sécurisé de petites structures en milieu rural.

**Si certains lieux sont sécurisés, le soutien de l'État ne progresse-t-il pas trop peu ?**

L'aide de l'État reste minimale. Aujourd'hui certains ne sont pas encore au plancher. La plus petite aide, c'est 25 000 €, la plus importante 250 000 €. Au Trianon, nous sommes à 45 000 € pour un budget global de 800 000 €.